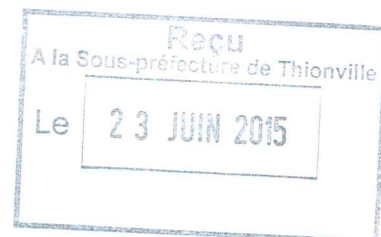


**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 10 juin 2015**



Membres élus : 18
En activité : 18
Membres présents : 14
Membres ayant donné procuration : 2
Membre absent excusé: 1

L'an deux mille quinze, le dix juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 4 juin 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI, M. DE LAZZER
et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CHEBBAH, Mme CORION, M. JURCZAK, M. MEDVES et M. TARILLON

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES.
M. CORAZZA a donné procuration à M. TARILLON.

Etait absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FISCHER

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. PAQUET, président, sort de la salle.

Sous la Présidence de M. TARILLON, 1^{er} Vice-Président, a lieu le vote du compte administratif.

M. MEDVES arrive à 19h05 après le vote de la délibération n°2015-16 et participe au vote des délibérations suivantes.

M. PERLATI quitte la séance à 19h40 après le vote de la délibération n°2015-21 et ne participe pas à la délibération n°2015-22.



Publiée le 20/07/2015.....
Notifiée le
Hayange, le 20/07/2015.....
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,



Stéphanie SIEBERT

Objet : Compte Administratif 2014.

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2014 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 25 février 2015,
- le vote du budget primitif 2015 intervenu le 1^{er} avril 2015,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2014 de la section de fonctionnement atteint **-369 607,87 euros**. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **9 042 932,38 euros**. Les principales recettes sont :

- **365 990,00€** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 2 euros par habitant),
- **8 229 891,93** euros de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **249 728,32** euros de ventes de produits résiduels.
- **142 026,35** euros de remboursement TGAP au titre de 2013.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **9 412 540,25 euros** dont **480 601,52** euros de rattachement et correspondent à un taux de réalisation de **94,89 %**.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **26 502,60** euros, en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions) et **1 162,14** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier).

Les crédits prévus de **513 572,23** euros ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **298 056,79** euros.

La section d'investissement n'a connu aucun mouvement sur l'exercice 2014 en recettes.

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la Présidence à M. TARILLON.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 3^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

le compte administratif pour l'exercice 2014 du SYDELON arrêté comme suit :

| <i>Section de Fonctionnement</i> | |
|---|----------------------|
| Recettes | 9 042 932,38 € |
| Dépenses | 9 412 540,25 € |
| Résultat de l'exercice | -369 607,87 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | 667 510,11 € |
| Résultat excédentaire cumulé | 297 902,24 € |
| <i>Section d'investissement</i> | |
| Recettes | 343 652,30 € |
| Dépenses | 139 005,58 € |
| Résultat de l'exercice | 204 646,72 € |
| Résultat d'investissement reporté | 6 024,12 € |
| Excédent d'investissement cumulé | 210 670,84 € |
| <i>Restes à réaliser</i> | |
| Recettes d'investissement | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement | 298 056,79 € |
| Résultat déficitaire cumulé | - 87 385,95 € |

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 16 JUN 2015
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.

Hayange, le 18 JUN 2015

Le Président,

Michel PAQUET



